

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	16 ^{ème}
Nom de site	13_EXELMANS_75016	Numéro	75116_137_01
Adresse du site	13, boulevard Exelmans	Hauteur	R+7 (23 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitation
Type d'installation	Site neuf 3G/4G/5G (700/900/1800/2100/2600/3500 MHz)		
Complément d'info	Quatre antennes sur deux azimuts Partage de la fréquence 700MHz 4G/5G (faisceau fixe)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	06/05/2021
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	07/05/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	06/06/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de quatre antennes, deux antennes 3G/4G/5G (fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz) et deux antennes 5G (fréquence 3500 MHz) orientées vers les azimuts 20° et 200°.		
Distance des ouvrants	Skydome d'accès terrasse à 3 m	Vis-à-vis (25m)	R + 7 (21 m)
Estimation	3G/4G/5G : 20° <3V/m ; 200° <5V/m 5G : 20° <2V/m ; 200° <5V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	26,00 m pour les antennes à faisceau fixe 26,50 m pour les antennes à faisceau orientable		

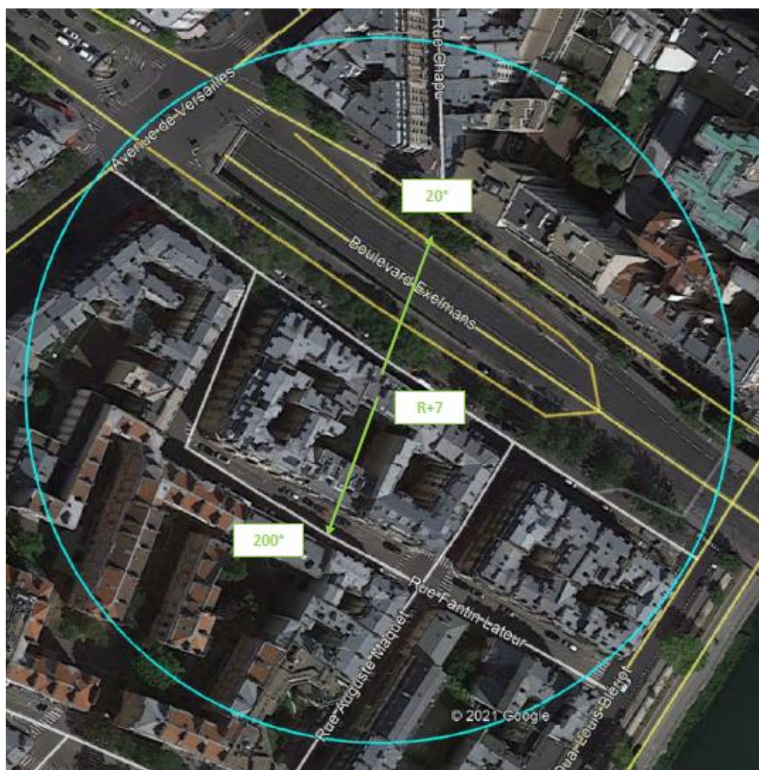
Incidences visuelle

Description des antennes	Seule la toiture est modifiée, quatre antennes seront installées.
Intégration antenne	Les antennes sont intégrées dans deux fausses cheminées de teintes blanc crème type RAL 9001, elles seront placées en retrait de la façade afin de minimiser l'impact depuis la rue.
Zone technique	En terrasse.

Date : Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

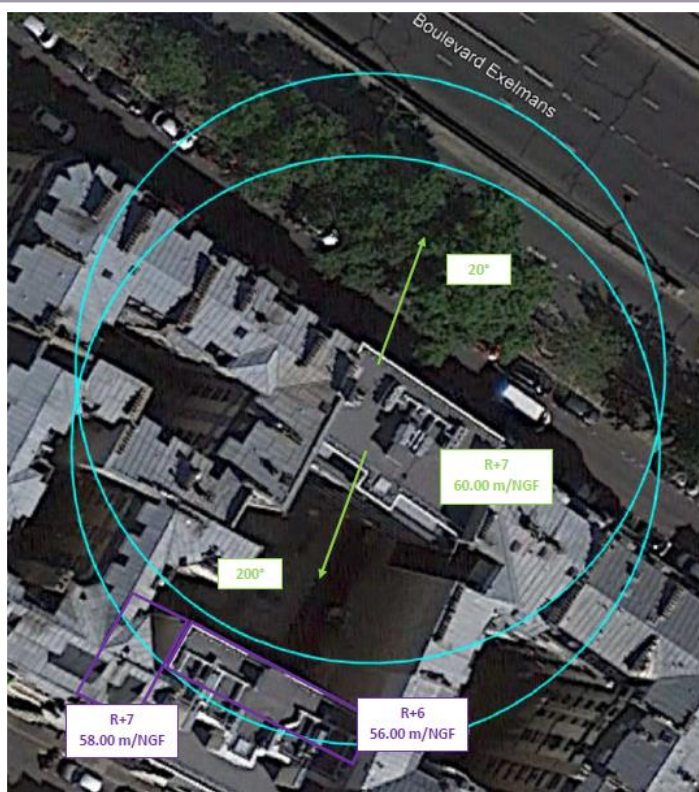
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

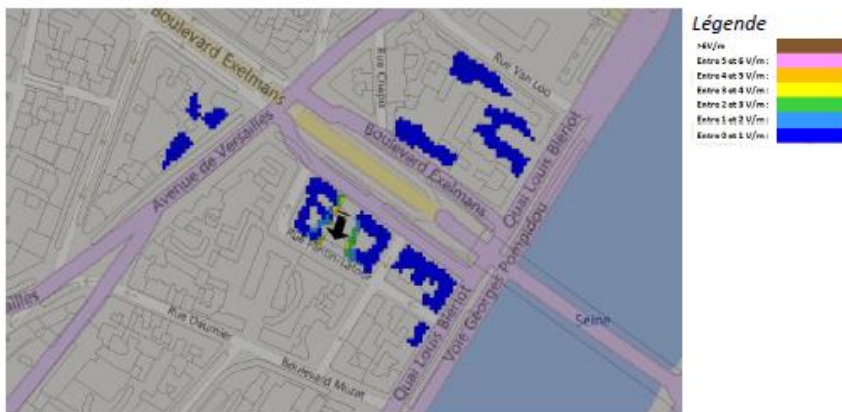


Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5 m.



Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 200°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5 m.



	Azimut 20°	Azimut 200°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	25.5 m	25.5 m

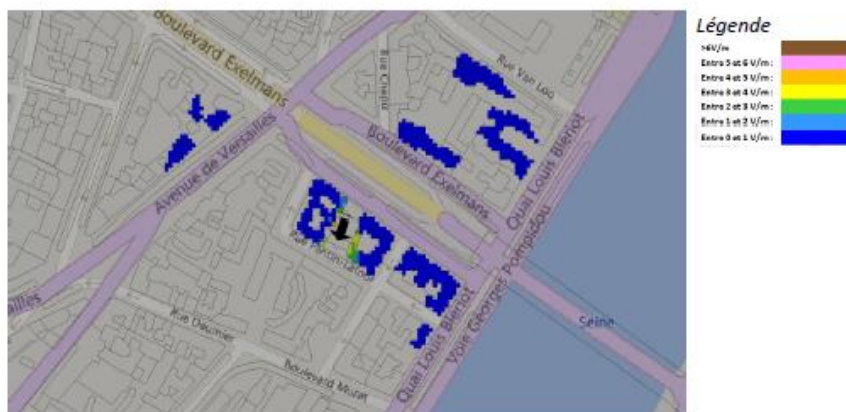
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5 m.



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 200°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5 m.



	Azimut 20°	Azimut 200°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	25.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat avant :



Etat du projet :



Vue des Azimuts

Azimut 20°

AZ 20°



Azimut 200°

AZ 200°

